

La page Facebook officielle de la ville de Parmain a pour objectif d'informer les Internauts sur les services publics de la commune, les évènements culturels, sportifs et plus généralement sur la vie locale.

Vous pouvez participer en cliquant sur 👍 « J'aime », sous une publication, en la partageant ou en écrivant un commentaire.

Pour permettre des échanges dans de bonnes conditions, merci de respecter les principes de la charte d'utilisation et de modération et les conditions d'utilisation du réseau social.

Cette charte a pour objectif d'établir le cadre des échanges afin de favoriser un dialogue constructif.

MODERATION

La page officielle Facebook de Parmain est administrée par le service communication de la Ville.

La ville de Parmain utilise la modération de la page automatique proposée par Facebook. Cette fonction masque les commentaires signalés comme indésirables grâce à une liste de mots clés et à un filtre à injures.

Le rôle des administrateurs/modérateurs est de veiller à la qualité des débats et au respect mutuel. Ils peuvent être amenés à retirer sans en avertir l'auteur toute contribution ou tout propos illicite ou contraires aux usages mentionnés ci-dessous.

Si les contrevenants aux conditions d'utilisation, persistent, ils pourront être exclus de la Page.

Respect des lois

Il est de votre responsabilité de veiller à ce que vos contributions soient conformes aux lois de la République française et que le contenu ne soit pas contraire à l'ordre public. Sont interdits notamment :

- tout message à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile, politique ou incitant à la violence, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme, incitant à la discrimination ou à la haine ;
- tout message qui porterait atteinte à l'image ou à la réputation d'une personne physique ou morale ou d'une marque ;
- tout message qui porterait atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité. À ce titre, sont interdites, sans que cette liste soit limitative : les contributions reproduisant sans autorisation une œuvre protégée par des droits de propriété intellectuelle (marques, droits d'auteur et droits voisins), portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ; à la protection des données personnelles d'un tiers.

Sont exclus de cette Page

- Les demandes spécifiques ou personnelles ne seront pas traitées sur la page Facebook. Pour toute requête de ce genre, n'hésitez pas à utiliser les formulaires de contact de la ville, (cf. lien : « contactez-nous »).
- Les publications à des fins commerciales et/ou publicitaires.
- Le prosélytisme.
- La diffusion de coordonnées personnelles.

- Tout message hors sujet.

DROITS ET DEVOIRS DES UTILISATEURS

La publication d'un contenu sur cette Page vaut reconnaissance du caractère public de Facebook. En tant qu'utilisateur, vous êtes responsables de vos publications.

Qualité des échanges et règles de bonne conduite

De manière non exhaustive :

- Veillez à ce que les commentaires publiés correspondent bien au sujet de la discussion.
- Exprimez-vous dans un langage clair et compréhensible par le plus grand nombre en évitant le langage "SMS".
- Evitez de dupliquer les contenus afin de ne pas "spammer" la Page.
- Citez et vérifiez vos sources afin de ne pas participer à la propagation de rumeurs ou de désinformations.
- Evitez de prendre part à des débats lancés par des "trolls" (individus qui persistent à lancer des sujets qui fâchent ou qui sèment la zizanie entre les participants).

Utilisation des ressources

A l'exception de la fonction "partage" proposée par Facebook, toute représentation et/ou reproduction et ou exploitation partielles ou totales des contenus visuels (photographies, illustrations...) ou logos proposés par la ville de Parmain, sont interdites.

En respectant ces principes, vous participez à faire de cette Page un lieu d'échanges conviviaux et agréable pour tous !

Et n'oubliez pas, cette Page est aussi la vôtre : vos commentaires et contributions sont les bienvenus !

Usages

Les messages destinés à faire la promotion d'un commerce ou d'un produit ne sont pas autorisés afin d'éviter toute concurrence déloyale. De même, les messages à caractère publicitaire, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales ne sont pas autorisés.

La publication répétée de messages identiques ou similaires est assimilée à du spam et les messages seront systématiquement supprimés.

La page Facebook de la ville de Parmain n'est pas un lieu de débat politique. Les contenus à caractère politique et partisan seront systématiquement supprimés, de même que les commentaires dénigrant élus ou agents de la ville de Parmain.

L'utilisation de la page Facebook ville de Parmain par un candidat pour mener campagne est interdite.

Avant de poster un commentaire, merci de vérifier qu'il est en lien direct avec le sujet de la publication de la ville de Parmain. Les commentaires hors-sujets seront supprimés.

En respectant ces principes, vous participez à faire de cette Page un lieu d'échanges conviviaux et agréable pour tous !

N'oubliez pas que cette Page est aussi la vôtre : nous comptons sur vos commentaires et contributions pour la faire vivre !

Le 12 juillet 2020 - version 1